



GROUPE ADP
DES HORIZONS À PARTAGER

Atelier n°2 : **Les leviers de la performance** **économique**

Christelle de Robillard, CFO
Antoine Crombez, Deputy CFO

Parties prenantes du contrat de régulation économique



Un **contrat signé** sur une base **volontaire**
entre un exploitant aéroportuaire et l'État



Avis conforme
sur le contrat

Consultation
portant sur la proposition



**Autorité
de régulation
des transports**

**Compagnies
aériennes**



Contenu du contrat de régulation économique



UNE TRAJECTOIRE SOUS-JACENTE PRÉCISE

Prévisions de **trafic** détaillées

Prévision d'évolution des charges régulées, **incluant un plan de performance**



DES ENGAGEMENTS FERMES

Engagement **d'un plan d'investissements** régulés, précis et séquencé

Engagement de **niveau de qualité de service**



UNE VISIBILITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Plafond d'évolution tarifaire annuel et facteurs d'ajustements

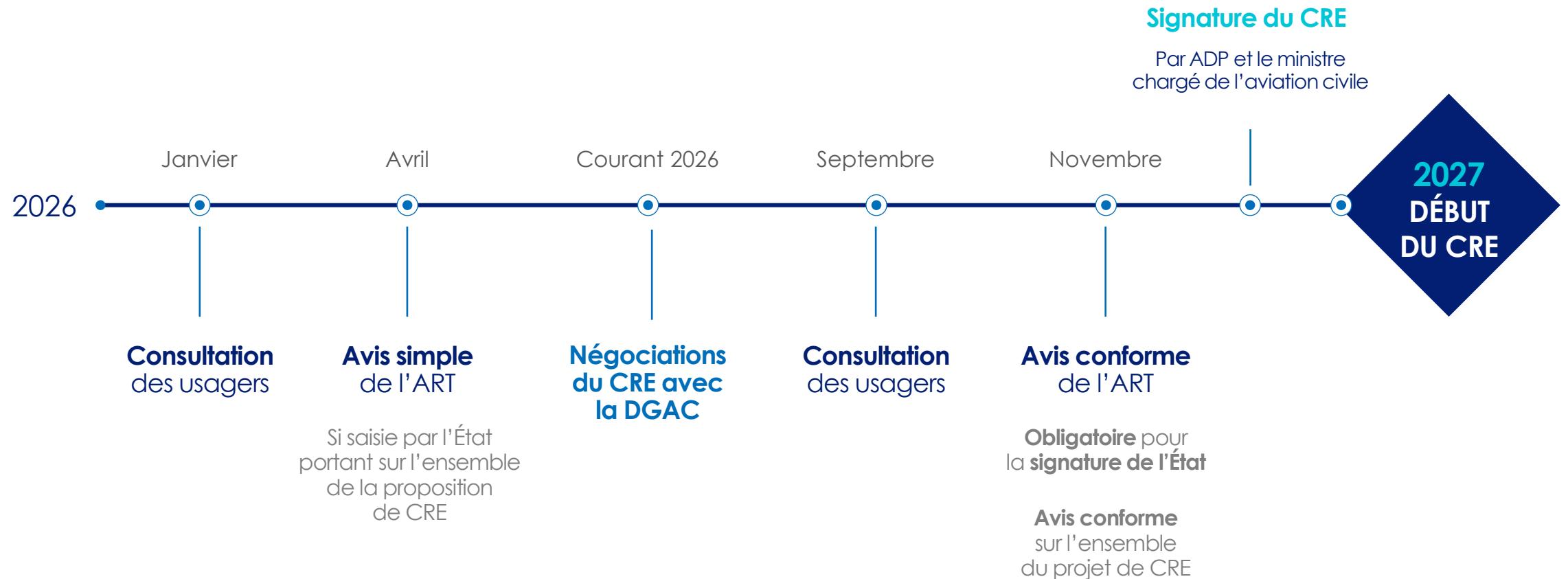
CMPC régulé intangible sur la durée du contrat, et spécifié dans le contrat

Règles de comptabilité analytique établies sur la durée du contrat¹

1. En fonction des avis et décisions rendus par l'Autorité de régulation des transports

Processus d'élaboration du contrat de régulation économique

CHRONOLOGIE INDICATIVE



Une proposition offrant un cadre de stabilité et de performance durable

Une croissance modérée
du trafic

HAUSSE DU TRAFIC
+1,6%
TCAM 2026-2034

Un plan d'investissements
progressif et calibré

INVESTISSEMENTS RÉGULÉS
8,4 Mds €¹

Un projet modulaire
sur une durée longue

DURÉE
8 ans

Des efforts de maîtrise
des charges

CHARGES RÉGULÉES
-130M€
à horizon 2034 (vs. tendanciel)

Une politique tarifaire
cohérente et proportionnée

HAUSSE TARIFAIRES MOYENNE
IPC² +2,6pts

Des mécanismes équilibrés
de partage des risques

4
FACTEURS D'AJUSTEMENT
au plafond d'évolution tarifaire

CONVERGENCE DU ROCE RÉGULÉ AVEC LE CMPC RÉGULÉ, À 5,9%
EN MOYENNE SUR LA DURÉE DU CONTRAT

1. En euros constants 2025

2. Indices des prix à la consommation harmonisé

Un CMPC régulé de 5,9 % en ligne avec la méthodologie de l'ART

Critères quantitatifs

Taux sans risque = 3,4%

Moyenne 1 an des OAT 10 ans de l'État français

Prime de risque = 4,6%

Moyenne primes de marché à long terme française 1900-2024 (étude DMS)

Bêta ART = 0,59 ; 0,61

Médiane ; moyenne des bêtas 2-8 ans

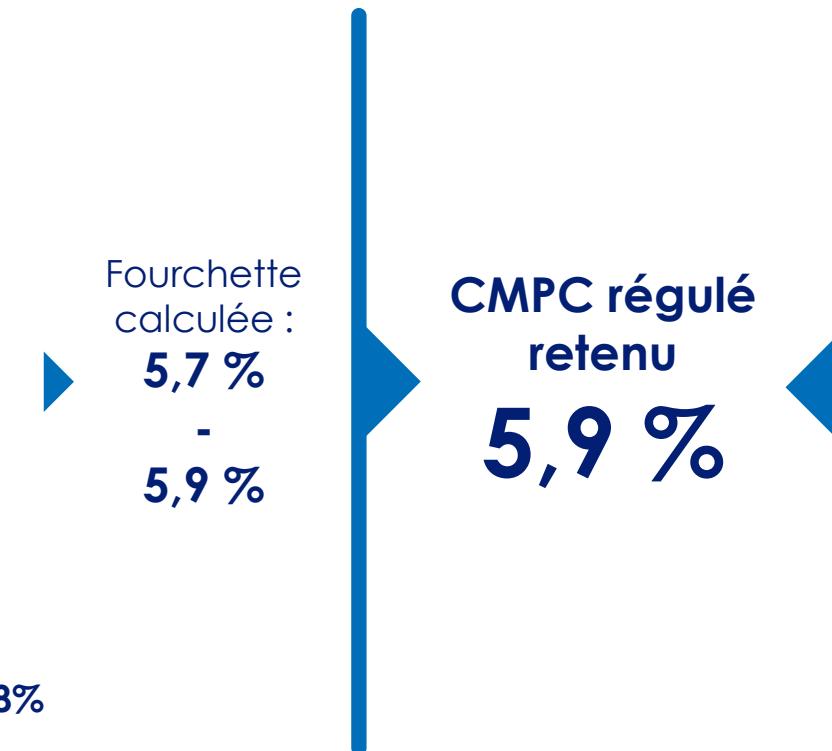
Prime de dette = 0,92 pt

basée sur la notation de crédit S&P

Levier normatif ART = 40% ; 30%

Médiane à 5 ans

Taux d'imposition normatif = 25,8%



Critères qualitatifs

justifiant un CMPC régulé en haut de fourchette

Facteur principal

Durée de CRE de 8 ans

Facteurs secondaires

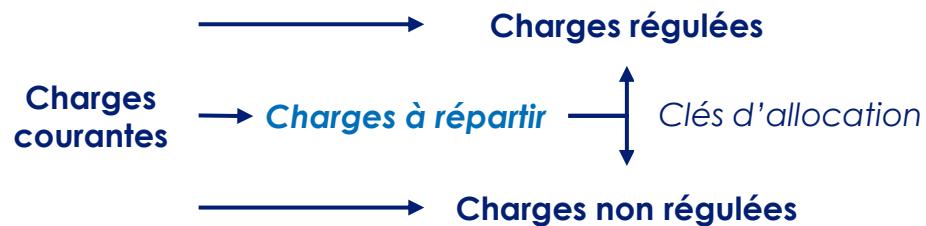
Ampleur du plan d'investissements

Forte concurrence sur l'activité du Hub international

Infrastructures spécialisées et peu flexibles

Stabilité des règles de comptabilité analytique

Système d'allocation des charges



Principes d'élaboration des règles¹

- ◆ **Audibilité**
 - ◆ **Homogénéité**
 - ◆ **Non-discrimination des activités**
 - ◆ **Perfinence** économique
 - ◆ **Priorité à l'imputation directe**
 - ◆ **Réconciliation et traçabilité**
 - ◆ **Stabilité** dans le temps
 - ◆ **Transparence**

CLÉS D'ALLOCATION APPLICABLES SUR L'ENTIÈRETÉ DU CONTRAT

à confirmer avec
le régulateur dans
le cadre de la proposition
tarifaire 2026, en cours
d'homologation²

1. Édictés par l'Autorité de régulation des transports dans sa décision 2022-025 du 31 mars 2022

2. En fonction des avis et décisions rendus par l'Autorité de régulation des transports

Une trajectoire tarifaire en cohérence avec le plan d'investissements

Évolution moyenne proposée de

IPC¹ +2,6pts
+/- facteurs d'ajustement

Visibilité pour les usagers

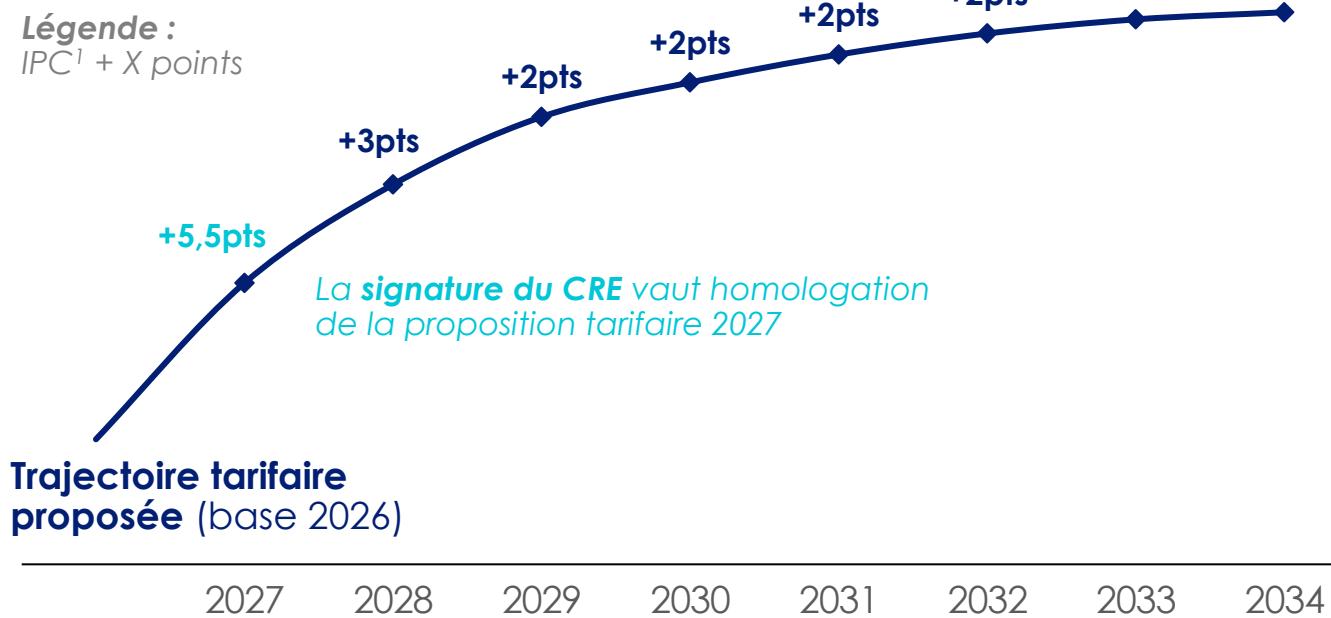
Séquencement soutenant la **convergence ROCE-CMPC rég.**

Protection intrinsèque contre l'inflation

Facteurs d'ajustement du plafond tarifaire en cas d'aléas

Trajectoire tarifaire 2027 – 2034 proposée

(selon plafond d'évolution tarifaire annuel, hors effet des facteurs d'ajustements)



1. Indices des prix à la consommation harmonisé

Des mécanismes complémentaires et gradués pour préserver la valeur et contenir les risques



Facteurs d'ajustement

Ajustement automatique du plafond tarifaire en cas d'aléas



Révision

Réouverture du contrat lorsque les écarts deviennent structurels et menacent l'équilibre économique



Résiliation

Sortie anticipée en dernier ressort en cas d'échec de la révision ou en cas de chocs extrêmes



Une revoyure obligatoire aura lieu en 2030 (4e année), pour décider du maintien ou de la révision du contrat après consultation des usagers et approbation par l'ART

Des facteurs d'ajustement au service de l'équilibre de la performance régulée



Trafic

Ajuster les tarifs
selon le volume
et la nature
du trafic



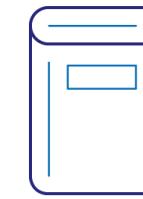
Investissements

Encadrer
la bonne exécution
du plan
d'investissement



Qualité de service

Encadrer la performance
opérationnelle
et satisfaction
usager/client



Évolution des normes

Compenser
les évolutions
réglementaires
et fiscales significatives



Facteur d'ajustements : le trafic

Principe

Ajustement selon l'évolution du chiffre d'affaires de la caisse aéronautique, conséquence du trafic, par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel.

Méthodologie

Comparaison entre revenu réel N et revenu prévisionnel N

Absence d'ajustement si le revenu reste à l'intérieur de la zone de franchise

Partage de 50% de l'écart dès lors que le revenu dépasse positivement ou négativement la zone de franchise

Révision du contrat en cas de dépassement de la trajectoire de révision 3 années consécutives

Trajectoire du chiffre d'affaires de la caisse aéronautique

— CA de référence
- - - Franchise
· · · Révision

2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034

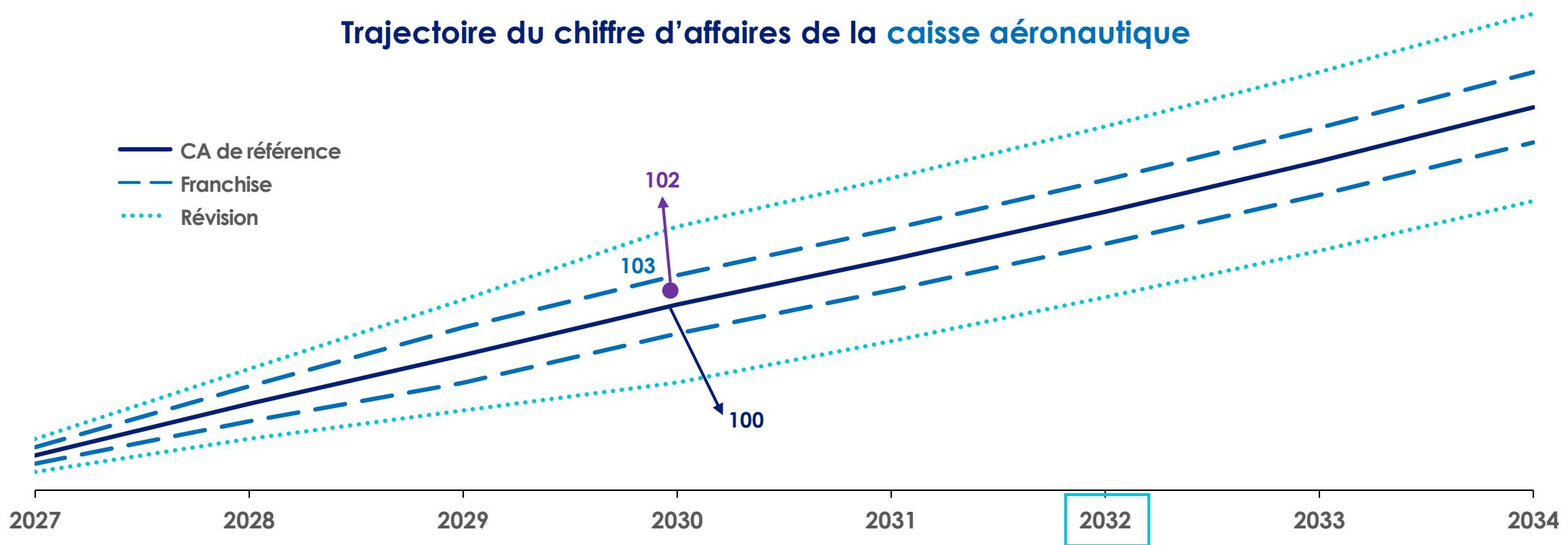
Franchise	± 1%	± 2%	± 3%	± 3%	± 3%	± 3%	± 3%	± 3%
Révision	± 2%	± 4%	± 6%	± 8%	± 8%	± 8%	± 8%	± 8%





Facteur d'ajustements : trafic

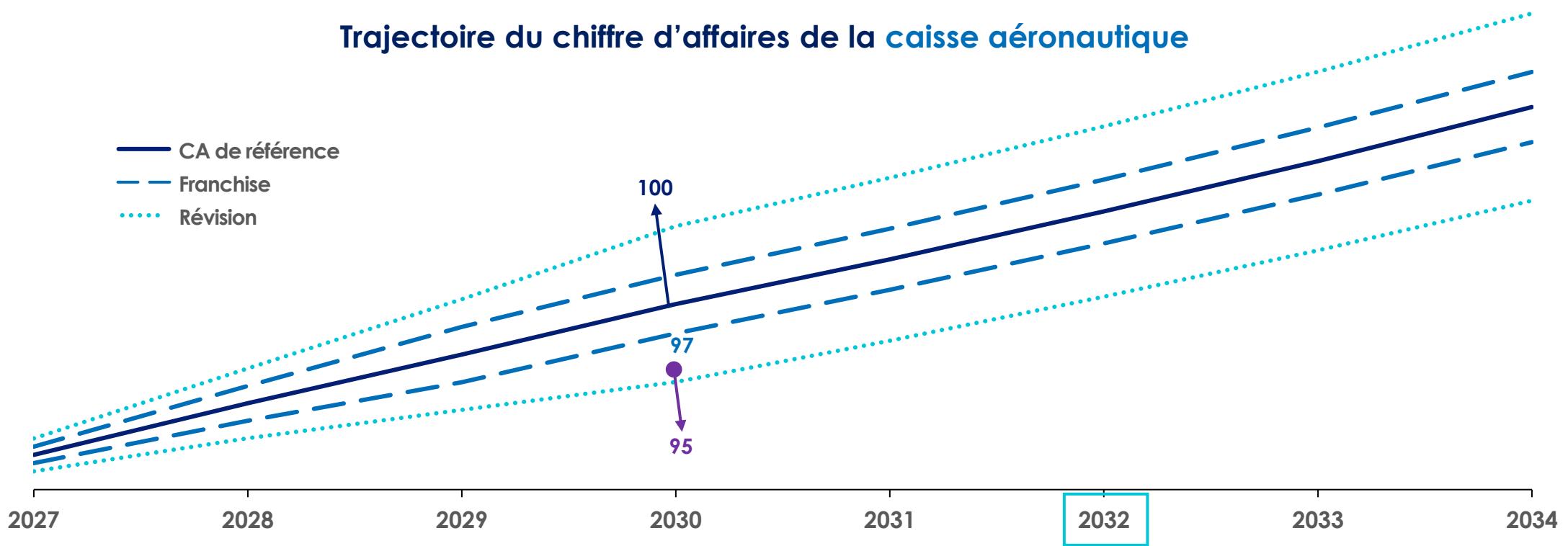
Exemple 1 – Pas d'ajustement





Facteur d'ajustements trafic

Exemple 2 – Ajustement

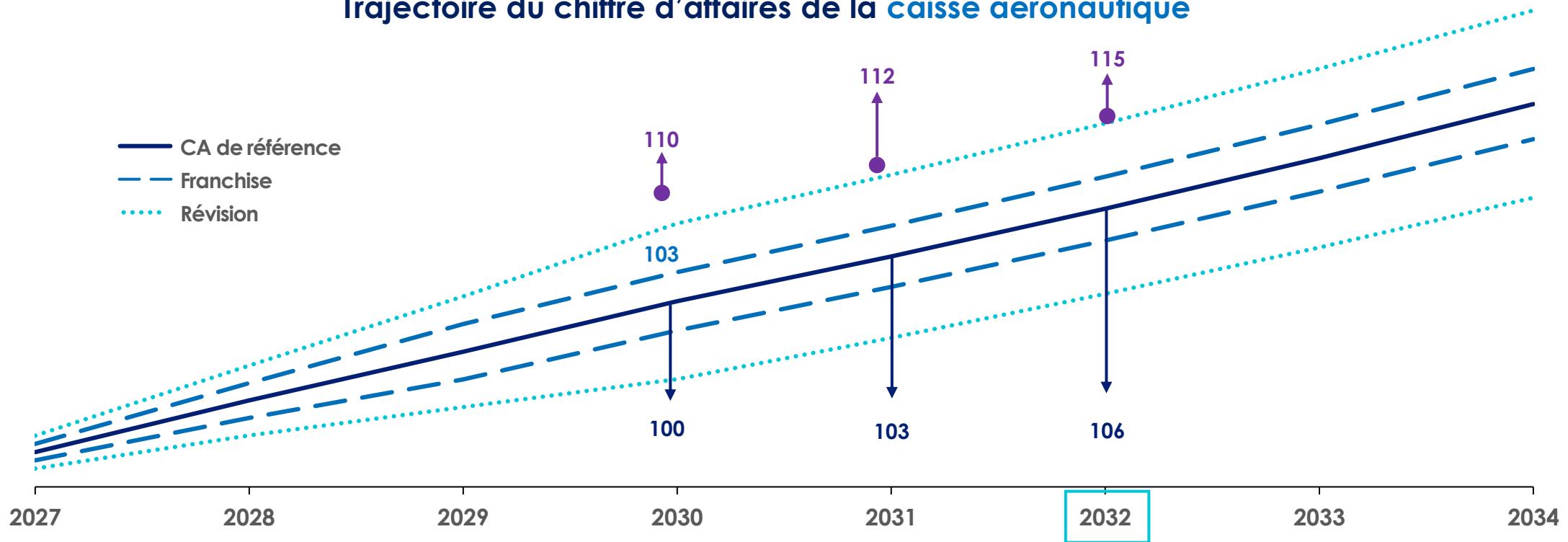




Facteur d'ajustements : le trafic

Exemple 3 – Ajustement + Révision

Trajectoire du chiffre d'affaires de la caisse aéronautique





Facteur d'ajustements : investissements – INV1

Principe

Ajustement selon les écarts d'exécution financière du programme d'investissements

Méthodologie

INV1a

Ajustement symétrique des écarts



INV1b

**Plafonnement de l'ajustement
en cas de surconsommation**

Mesure

des écarts entre charges de capital prévues et réellement constatées

Charges de capital = amortissements + rémunération de la base d'actifs

Intégration

des écarts constatés pour l'année N dans la grille tarifaire de l'année N+2

Ajustement

integral euro pour euro en cas d'écart à la hausse ou à la baisse

Neutralité sur le ROCE régulé moyen

Activation

uniquement lorsque la surconsommation cumulée depuis le début du contrat dépasse 7% du programme d'investissements

Au-delà de 7%.

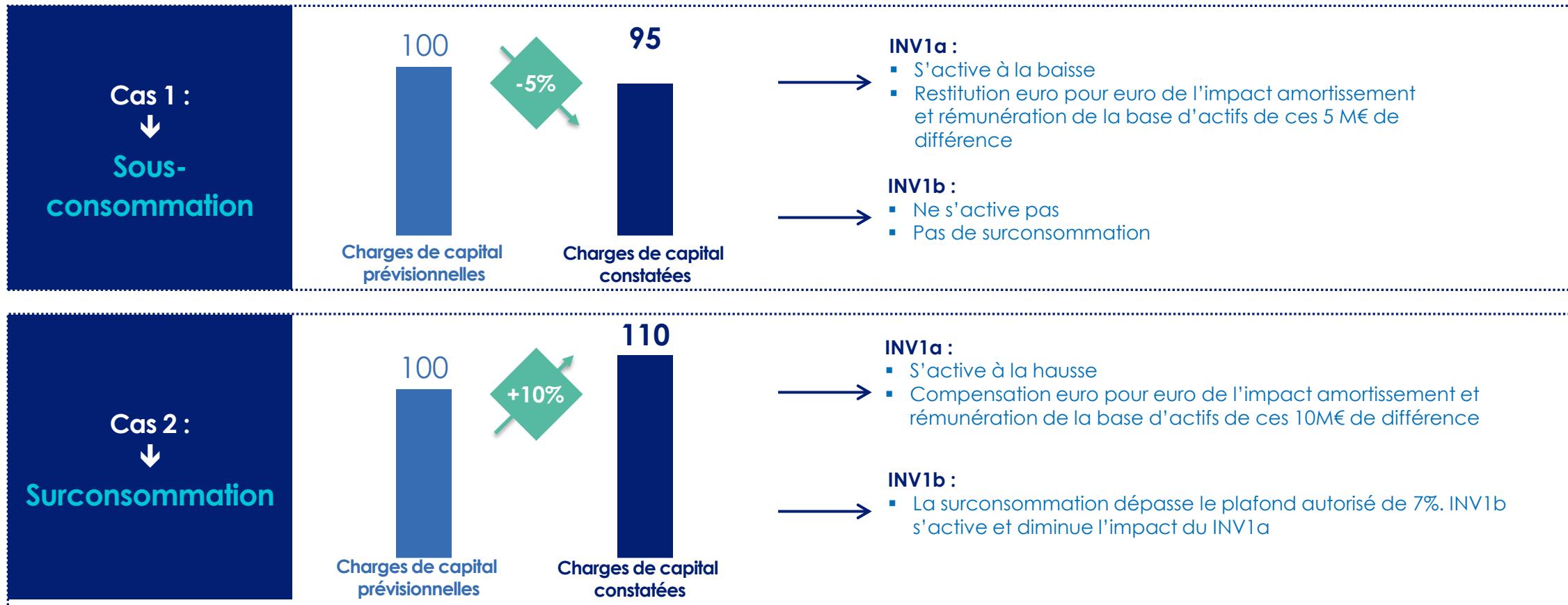
la partie excédentaire n'est pas rémunérée et n'a pas d'impact sur les tarifs





Facteur d'ajustements : investissements – INV1

exemple – INV1





Facteur d'ajustements : investissements – INV2

Principe

Ajustement selon le respect des délais de mise en service des projets les plus importants du programme d'investissements

CDG – Réhabilitation piste 2
2027

CDG – Satellite à l'est
phase 1
2030

Méthodologie

Identification des retards de mise en service sur les grands projets du programme d'investissements

CDG – Extension LISA
2030

CDG – T1 PAF sous voie
alpha
2030

Application d'un malus proportionnel en fonction du nombre de trimestres de retard constatés

CDG – Extension T3 vision
cible
2030

CDG – Train de
correspondance
2032

Malus calculé sur la base des charges de capital correspondantes

CDG – Réhabilitation piste 3
2033

CDG – Satellite à l'est
phase 2
2034

Malus est plafonné à 8 trimestres

ORY – Fusion Orly 1a et 1b
2031

ORY – Satellite ouest
2034





Facteur d'ajustements : qualité de service

Principe

Ajustement selon l'atteinte des objectifs en matière de qualité de service

Méthodologie

Fixation d'objectifs pour un panel d'indicateurs de qualité de service.

Application d'un système de bonus / malus financier en fonction de l'atteinte ou non des objectifs, plafonné à **[-15 ; +9 M€]** des revenus de la caisse aéronautique. Les indicateurs de disponibilité des équipements ne sont pas assortis de bonus.

[-6 ; +0 M€]

Disponibilité

8 indicateurs couvrant l'ensemble des équipements sur les plateformes

[-2 ; +2 M€]

Efficacité

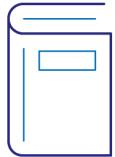
Temps d'attente PIF

[-7 ; +7 M€]

Satisfaction clients

Au départ
En correspondance





Facteur d'ajustements : évolution des normes

Principe

Ajustement symétrique selon les impacts financiers des évolutions de normes, y compris fiscales

Méthodologie

Identification d'un changement de norme ou de décision administrative intervenu après la fixation de la trajectoire de référence

Prise en compte des surcoûts significatifs, dès lors que l'impact **dépasse 5M€**

Ajustement intégral euro pour euro des impacts retenus



Une proposition équilibrée entre responsabilité, performance et compétitivité



**UN SOCLE DE CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME,
AU BÉNÉFICE DU GROUPE ET DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES
ET SÉCURISANT LA CONVERGENCE DU ROCE RÉGULÉ AVEC LE CMPC RÉGULÉ À 5,9%**

Q&A

Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. ,

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les évènements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le dernier document d'enregistrement universel publié et déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) et, le cas échéant, dans le dernier rapport financier semestriel. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

À propos du Groupe ADP

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont près de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Mentions légales : Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com |  @GroupeADP |  Groupe ADP

Investor Relations contacts:

Cécile Combeau	Elliott Roch	Justine Léger
+ 33 6 32 35 01 46	+ 33 6 98 90 85 14	+33 1 74 25 23 23

invest@adp.fr

finance.groupeadp.fr

Press contact

Pictures: © Aéroports de Paris – Groupe ADP

